

L'Aavre – Association Créeé en 1973, régie par la loi de 1901 – N° W782000511

**association des amis de la vallée du rhodon et des environs
aavre**



**Protéger le site naturel classé de la vallée du Rhodon
pour le transmettre aux générations futures.**

L'association

L'Aavre compte actuellement 100 membres. Nous intervenons sur la vallée du Rhodon, de Saint Rémy-les-Chevreuse, Milon-la-Chapelle, Saint-Lambert-des-Bois, Port-Royal et ses environs.

Un conseil de 9 membres bénévoles élus et renouvelables tous les 2 ans l'anime. En concertation avec les habitants et les élus nous nous assurons :

- . De la protection et le développement d'un environnement durable.
- . De la bonne gestion communale des deniers publics.
- . Du respect de l'intérêt général, des lois et des procédures administratives.

L'association peut défendre la population auprès des services publics, des administrations et au sein de tout organisme officiel.

Notre association a un rôle constructif, elle agit dans le cadre des lois et réglementations en vigueur pour le respect de la qualité de vie dans nos villages.

Historique de nos actions les plus importantes depuis 1973

Classement du site de la vallée du Rhodon :

Nous avons obtenu une protection juridique pérenne de niveau national validée par décret du 7 juillet 1982 avec l'appui du Comité de Sauvegarde de la Haute Vallée de Chevreuse, (CSHVC).

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : Participation majeure à l'initiation et sa création en décembre 1985.

Ball-trap de la Roche couloir : Fermeture le 8 juillet 1992, après 10 années de bataille juridique pour faire cesser les nuisances.

Pollution du Rhodon : Actions engagées depuis les années 80 et obtention de la « modernisation » de la station d'épuration du Mesnil-Saint-Denis et de la Verrière en 1990.

Nuisances de l'aérodrome de Toussus-le-Noble :

Actions pour réduire les nuisances de plus en plus nombreuses, ce sujet est toujours d'actualité.

Projet de forage sur le plateau de Romainville : Nous étions opposés au projet, il a été abandonné.

Aménagement agricole en fond de vallée : Nous soutenons les actions en faveur de la petite agriculture.

L'étang de pêche de Milon-La-Chapelle : Nous sommes intervenus en 2004 avec le soutien du conseil général, pour la réhabilitation de l'étang, devenu une décharge.

Plateforme logistique de 9000 m² de la source « Val Saint-Lambert » :

Nous étions opposés au projet ouvert sur la vallée et avons obtenu en 2006, l'annulation par le tribunal administratif des autorisations. Une nouvelle autorisation a été obtenue, avec un projet d'espaces verts pour masquer la plateforme.

La ferme d'élevage « Grand Maison »:

Nous avons soutenu la création de cette activité qui permet l'entretien des fonds de vallée.

Historique de nos actions les plus importantes depuis 1973 (suite)

Chemin de la messe: Réouverture en 2002 du chemin fermé depuis 20 ans aux randonneurs à cheval, à vélo et à pieds, avec le soutien de la commune de Saint-Lambert .

Sécurisation des Carrefours des routes RD91 / RD46: Participation aux projets de sécurisation de 2009 à 2012.

Construction aire d'accueil des gens du voyage à Romainville:

Nous avons engagé un recours devant le tribunal correctionnel de Versailles et obtenu la condamnation le 11 mai 2015 en 1ère instance, puis en appel et en cassation pour travaux illégaux, avec démolition des travaux réalisés (habitation et fondations parking) et remise en état de la parcelle de 7 700 m².

Pollution Importante du Rhodon:

Nous avons engagé un recours au tribunal administratif de Versailles en juin 2017 pour arrêter la pollution de l'eau.

Un expert judiciaire a été mandaté pour évaluer la nature, l'étendue et les origines des pollutions.

Un second recours engagé devant le tribunal correctionnel avec l'ONEMA* en 2017, a permis la condamnation le 4 juillet 2019 de l'exploitant OTV (VEOLIA). *L'ONEMA: Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

Réhabilitation du Bief de Milon-la-Chapelle: Participation à l'élaboration du projet.

Dérives des dépenses de la commune de Saint-Lambert-des-Bois: Nous alertons sur les dérives des dépenses entre 2014 à 2019 et publions à partir de 2016 le détail des dettes de la commune.

Projet de réhabilitation de l'école en 2016: Le 31 juillet 2018 nous écrivons à la Direction financière (DGFP) sur l'endettement de la commune et le projet onéreux et inadapté de la réhabilitation des écoles. La DGFP donne un avis défavorable au projet le 21 novembre 2018.

Zonage assainissement de Saint-Lambert-des-Bois en 2017:

Nous avons engagé un recours devant le tribunal administratif de Versailles et obtenu le 5 mai 2021 l'annulation du plan de zonage assainissement voté par le conseil municipal, ainsi que de la décision du Préfet autorisant la SIAHVV à la construction de la station d'épuration des eaux usées en zone classée. (voir jugement sur le site publié le 6 mai 2021 <https://www.aavre.org/tag/dossier%20assainissement%20st-lambert/>).

Plaquette 2021 des sites classées de la vallée de Chevreuse:

Il a été remis aux élus, PNR et associations, à l'occasion des 40 ans du classement des sites, la plaquette de sensibilisation établie avec le Comité de Sauvegarde de la Haute Vallée de Chevreuse.

Les sujets d'actualité avec la commune de Saint-Lambert sur lesquels nous souhaitons être impliqués dans de réelles commissions communales

Redéfinition du plan de zonage assainissement à la suite de la décision d'annulation du tribunal administratif en concertation avec les élus.

Conformité des assainissements: Mise en conformité des assainissements individuels et des semi-collectifs

Reprise du PLU après son annulation administrative :

Reclassement en zones naturelles protégées, les zones qui avaient été mises en zones urbanisables UX, UE et Aue. Réglementation des constructions en surface, hauteur et localisation, au même titre que les zones UA, UB et UH. (voir le PLU sur le site de la commune)

Réhabilitation de l'école et de l'église:

Nous consultons les documents en Mairie en raison de l'absence de réunion de la commission travaux.

Participation au plan de circulation: Assurer la sécurité des habitants du Bourg et des Hameaux.

Nous intervenons toujours dans un esprit bienveillant mais avec détermination sur les causes que nous défendons. Nous privilégions le dialogue au combat juridique, même s'il arrive qu'il soit nécessaire.

Vos contacts pour Saint-Lambert-des-Bois

- Eric AYNAUD: 06.07.85.09.82 / aynaud.eric@gmail.com
- Michel JOURNET: 06.70.09.96.20 / michel.journet@hotmail.fr

Si vous souhaitez vous impliquer et nous apporter votre soutien,
consultez notre site <https://www.aavre.org/bulletin-d-adhesion.html>

Vous trouverez dans le bandeau le bulletin d'adhésion.